

ANNEXE NO. 1.

n'aviez pas donné la commande directement à la compagnie Barber & Ellis, c'est parce qu'elle imprimait sur la presse Harris?—R. Non, je n'ai rien dit de semblable.

D. Alors je vous ai mal entendu. Vous dites maintenant que c'était plus tard?—R. C'est ce que j'ai dit précédemment.

M. Bennett:

D. Avant de renvoyer ce chèque, avez-vous consulté quelqu'un des commissaires?—R. Non,

M. Barker:

D. Dans le rapport de l'Auditeur général, déposé hier soir, je vois que le département du secrétaire d'Etat ne s'accorde pas avec vous, et cela, apparemment, à un point de vue d'affaires. Je vois là que l'on a acheté de la compagnie de papier Rolland, à Montréal, diverses fournitures de bureaux, papier ministre apparemment, papiers divers, enveloppes, presque tout ce qui entre dans la catégorie des fournitures de bureaux, au chiffre respectable de \$50,000, acheté directement de la compagnie de papier Rolland. Pourquoi n'auriez-vous pas pu faire vos achats de la même manière?—R. Au Secrétariat d'Etat les choses se passent tout autrement que chez nous, au Transcontinental. L'Imprimerie fait, à proprement parler, office de fournisseur. Elle fournit les autres divisions. On y peut acheter à meilleur marché que nous, parce qu'on y achète probablement cent fois autant.

D. De qui parlez-vous?—R. De l'Imprimerie.

D. Est-ce que vous ne pouviez pas acheter aussi bon marché que l'Imprimerie?—R. Non, nous n'achetons qu'en petites quantités.

D. Mon but en vous posant ces questions est de vous aider pour vos opérations futures. Cette compagnie Rolland vend directement au Secrétaire d'Etat pour \$50,000 de fournitures de bureaux; ne pouvez-vous pas acheter directement?—R. Non.

D. Vous ne direz pas que le Secrétaire d'Etat n'achète pas bon marché?—

R. Je dirai que le Secrétaire d'Etat n'achète pas aussi bon marché qu'un homme dans le commerce. Il peut acheter beaucoup meilleur marché que nous.

M. Johnston:

D. Vous avez dit que la compagnie de papier Rolland avait refusé de vous vendre directement?—R. Oui, j'ai ici une lettre d'eux refusant de vendre.

D. Produisez-la, s'il vous plaît?—R. Elle nous a renvoyé à son agent à Ottawa.

(Lettre produite et cotée "Dossier 4")

D. Vous plaisait-il de lire cette lettre?—R.

'THE ROLLAND PAPER COMPANY,
'High Grade Paper Makers. Manufacturers of Canadian Linen Ledger, Superfine
'Linen Record, Earnscliffe, Standard, Crown, Empire and Colonial Bond.
Mill at St. Jerome, P.Q.

MONTREAL, CAN., le 10 janvier 1905.

"M. A. L. O'GILVIE,
"Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—Nous accusons réception de votre lettre de ce jour et prenons note de son contenu. Nous vous adresserons, si vous le voulez bien, à la compagnie Mortimer, de votre ville, qui tient nos papiers de toutes sortes. Cette maison pourra mieux que nous vous indiquer le prix de nos marchandises, attendu que nos articles ne vont sur le marché que par l'intermédiaire des imprimeurs.

"Bien à vous,

"LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND.

"Par W. V. ROLLAND,

"Vice-président."